

Le Mans, le 6 février 2026,

Arrêté n°SAGJ-26-022

Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines (scrutin du 17/02/2025)

Arrêté transmis au rectorat de l'académie de Nantes et publié sur le site internet de l'université le 06/02/2026

RECEVABILITE DES CANDIDATURES

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL D'UFR DE L'UFR DE LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

Scrutin du 17 février 2026

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et L719-2, L713-3 et D719-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-26-009 du 12 janvier 2026 portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines (scrutin du 17 février 2026) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-25-130 du 12 septembre 2025 portant sur la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- Vu** les statuts de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 26 janvier 2023 (délibération n°2023-01-26-008) ;
- Vu** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Le Mans, le 6 février 2026,

Arrêté n°SAGJ-26-022

Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines (scrutin du 17/02/2025)

Arrêté transmis au rectorat de l'académie de Nantes et publié sur le site internet de l'université le 06/02/2026

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1 - Candidatures déclarées recevables

L'arrêté SAGJ-26-009 du 12 janvier 2026, susvisé, portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines (ci-après désigné « UFR LLSH»), avait fixé la date limite de dépôt des candidatures au mardi 3 février 2026, 16h.

Est déclarée recevable la liste de candidatures présentée ci-après :

Collège des représentants des usagers

Liste de candidatures
BOUDOU Ambre DIABY Mohamed CORMIER Célia BORREMANS Gwenolé DIABY Sita-Marie VASTRA Corentin MATHEU-CAMBAS Lilou AGOSTA Nolan DENIAUD Anna ROYEAU Thibaut HULOT Marie JEZEQUEL Mathias

ARTICLE 2 - Exécution

La directrice administrative de l'UFR LLSH est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Mans, le 6 février 2026,

Arrêté n°SAGJ-26-022

Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines (scrutin du 17/02/2025)

Arrêté transmis au rectorat de l'académie de Nantes et publié sur le site internet de l'université le 06/02/2026

ARTICLE 3 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Organisation et fonctionnement », « Elections dans les composantes » et affiché au sein des locaux de l'UFR LLSH.



Delphine LETORT